

## ÉVALUATION DU RENDEMENT DU PERSONNEL D'ENTRETIEN

Approuvée le 14 juin 2002

Révisée le 24 juin 2016

Prochaine révision en 2019-2020

Page 1 de 2

---

### PRÉAMBULE

L'évaluation du rendement du personnel d'entretien est un processus qui vise à assurer la plus grande qualité possible de l'entretien dispensé dans les édifices du Conseil.

Le processus d'évaluation du rendement maintient comme prémisse de base que toute personne a le potentiel de s'améliorer. Reconnaisant les habiletés uniques et les forces de chaque membre du personnel d'entretien, l'évaluation du rendement du personnel d'entretien lui permet de fournir un meilleur rendement et d'améliorer sa performance.

Les évaluations visent d'une part à assurer la propreté, la sécurité et le confort des édifices du Conseil en mesurant la qualité des services offerts par le personnel d'entretien et en apportant des mesures correctives, le cas échéant. Le processus permet également de reconnaître les efforts et le travail du membre du personnel d'entretien et favorise son épanouissement sur le plan professionnel.

### CHAMPS D'APPLICATION

Cette politique et les directives administratives qui s'y rattachent s'appliquent à tous les membres du personnel de conciergerie et d'entretien.

### DÉFINITIONS

#### 1. **Superviseur du personnel d'entretien**

La superviseure ou le superviseur immédiat du personnel d'entretien est la direction d'école ou un membre du personnel non syndiqué désigné lorsque les écoles sont fermées.

#### 2. **Membre du personnel d'entretien**

Un membre du personnel d'entretien qui occupe un poste en conciergerie ou en entretien au sein du Conseil.

#### 3. **Superviseur des édifices**

Le superviseur des édifices est responsable de la supervision des membres du personnel d'entretien pendant les périodes où les écoles sont fermées. Entre autres, le superviseur des édifices appuie la superviseure ou le superviseur immédiat de l'école ou du bureau administratif afin d'assurer que les tâches d'entretien et de conciergerie sont exécutées conformément aux normes d'entretien du Conseil.

Chaque école et bureau administratif ont un superviseur des édifices responsable.

**ÉVALUATION DU RENDEMENT  
DU PERSONNEL D'ENTRETIEN**

---

---

**PROCESSUS D'ÉVALUATION DU RENDEMENT**

**1. Responsable de l'évaluation**

Le processus d'évaluation des membres du personnel d'entretien relève de la superviseuse ou du superviseur immédiat.

**2. Cycle d'évaluation**

Le cycle d'évaluation varie en fonction du statut d'emploi du membre du personnel, soit la période probatoire, période d'adaptation ou poste permanent, et un calendrier s'y rattache.

Le processus d'évaluation peut aussi avoir lieu hors cycle, à la discrétion de la superviseuse ou du superviseur immédiat.

**3. Critères et outils d'évaluation**

Les critères et les outils d'évaluation ont pour but de mesurer la performance et le rendement du personnel évalué et d'identifier les pistes disponibles pour maximiser le rendement, le cas échéant.